COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, le 19 août 2019

Suite à l'avis favorable du CSA en date du 27 juillet, l'Autorité de la concurrence a accordé le 12 août, sous certaines restrictions, son feu vert à « Salto », la nouvelle plateforme de SVOD, 100% française portée par France Télévisions,TF1 et M6.

Pour Patrick Bézier, président du Club audiovisuel de Paris, « *C'est une excellente nouvelle que les créateurs français appelaient de leurs vœux d'autant plus que le marché est secoué par plusieurs turbulences, notamment avec les arrivées imminentes de nouveaux supports appelés à bouleverser l'expérience de l'utilisateur*. »

Ces restrictions fixées concernent à la fois l'achat des programmes, la distribution et la publicité. Les trois groupes audiovisuels se sont engagés à limiter les possibilités d'achats couplés pour diffuser sur leurs antennes et sur Internet. De plus, « Salto » ne pourra pas proposer plus de 40 % de son volume horaire en contenus audiovisuels acquis auprès des maisons mères en exclusivité. Il sera également interdit à ces dernières de faire de la promotion gratuite pour « Salto » sur leurs antennes.

« Salto » devrait proposer les flux des chaînes en direct, les programmes en rattrapage ainsi que des services de vidéos à la demande. Ce nouveau service devrait être accessible via un système d'abonnement payant et proposera les documentaires, séries et émissions des grandes chaînes françaises en streaming, ainsi que du contenu exclusif.

Le Club Audiovisuel de Paris, qui se réjouit de l'arrivée prochaine de ce nouvel acteur, présente ses meilleurs vœux de réussite aux équipes qui ne tarderont pas à être mises en place.

Relations Presse
Jacques-Marie PONTHIAUX
Tel : 06 07 04 07 99
jmp@clubaudiovisuelparis.com